Administration Communale de
MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Gemeentebestuur van
SINT-JANS-MOLENBEEK

20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail :
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be
Service/Dienst : SECRETARIAT
Réf/Ref : 8673
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Michaël Vossaert
Conseiller communal
rue de la Sonatine 91
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 8 janvier 2018.

Objet: votre question écrite du 21 novembre 2017 relative aux collaborations intercommunales pour les infrastructures sportives.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à votre question écrite du 21 novembre 2017 relative aux collaborations intercommunales pour les infrastructures sportives.

Un dossier a bien été introduit en 2015 dans le cadre de l'appel à projets pour des « infrastructures sportives communales de proximité 2015 ». L'objet du dossier était l'implantation d'une piste et d'un parcours santé au site du Scheutbosch. L'estimation du projet s'élevait à 200.000,00 EUR et la subvention demandée à 75.000,00 EUR.

Dans le cadre d'un tel appel à projets, les travaux doivent être finalisés dans le courant de la même année, en l'occurrence 2015. Or, selon le planning prévisionnel introduit, les travaux se terminaient en novembre 2016. En outre, le parc étant classé, il y avait un permis des Monuments et Sites à introduire, ce qui ne permettait pas non plus de finaliser les travaux en 2015. Le projet a donc finalement été refusé par le Région.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,

Lydia BARCELONA.

La Bourgmestre,

Françoise SCHEPMANS.

De : Michaël Vossaert [mailto:mvossaert@defi.eu]
Envoyé : mardi 21 novembre 2017 12:59
Objet : question écrite : les collaborations intercommunales - infrastructures sportives

Dans la note d'orientation politique 2016-2018, il est prévu de "développer les collaborations intercommunales Des démarches avec la Commune d'Anderlecht concernant un projet de co-financement d'infrastructures sportives ont été entreprises. Notre volonté est d'aboutir dans la réalisation de ce projet".

Mes questions sont les suivantes:

Quel est le résultat des démarches entreprises auprès d'Anderlecht? Si un accord est intervenu sur quoi porte-t-il ? Quid de ce co-financement ?

D'autres projets de collaboration sont-ils prévus?

Merci pour vos réponses.

Michaël Vossaert
Député bruxellois et conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean
02/549.66.14 - 0486/70.00.37 | mvossaert@defi.EU| defi.EU

DéFI - Démocrate Fédéraliste Indépendant
Siège bruxellois : 127, chaussée de Charleroi, 1060 Saint-Gilles
Siège wallon : 100, rue des Brasseurs, 5000 Namur